

FINANCEMENT

Description des modalités de financement

OBJECTIF

Informer sur les modalités de financement du dispositif composé d'un forfait lié à la coordination du dispositif auquel s'ajoute le financement lié au fonctionnement du type de dispositif

COORDINATION du DISPOSITIF

Forfait annuel global

10 000 €

ASTREINTE MUTUALISEE

Financement annuel

40 000 à 50 000* €

* Pour un dispositif comprenant plus de 650 places en hébergement

Incluant :

- le coût total de l'IDE en astreinte (déplacements inclus)
- les autres frais (matériel, formation, ...)

OU

GARDE MUTUALISEE (modèle dérogatoire)

Financement annuel

80 000 à 100 000* €

* Pour un dispositif comprenant plus de 1000 places en hébergement



Points d'attention

Le budget est plus important / nécessité de 2,5 ETP d'IDE nécessitant un cofinancement des structures impliquées

Sont allouées **directement au porteur** du dispositif ou via **une structure médico-sociale** si le porteur n'en est pas une. Le porteur définira les **modalités de répartition** de ce financement.

FACULTATIF au démarrage du dispositif

Crédits non reconductibles à hauteur maximum de 6000 €

Pour les **coûts éventuels de l'accompagnement** du démarrage du dispositif (matériel, formation, communication...) sur devis lors de l'instruction du dossier en réponse à l'Appel à Candidature.



Bonnes pratiques issues du retour d'expérience des dispositifs en place

- Maximiser la part de l'enveloppe pouvant être attribuée à la **rémunération fixe du professionnel d'astreinte, pour favoriser l'attractivité du poste.**
- Définir la **structure recevant le financement** de sorte à faciliter son versement et sa gestion par le porteur du dispositif